



Décision n° CODEP-OLS-2022-023110 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 10 mai 2022 autorisant Électricité de France (EDF) à modifier temporairement de manière notable les modalités d’exploitation autorisées des réacteurs 1, 2, 3 et 4 et les communs de réacteur associés de la centrale nucléaire de Chinon (INB n° 107 et 132)

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 7 octobre 1982 modifié autorisant la création par Électricité de France des tranches B3 et B4 de la centrale nucléaire de Chinon dans le département d’Indre-et-Loire et modifiant le périmètre de l’installation nucléaire de base constituée des tranches B1 et B2 de cette centrale ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2022-020992 du 26 avril 2022 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-ENT-2022-021429 du 28 avril 2022 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable référencée D5170/RAS/TYDE/22.134 ind 1 du 25 avril 2022, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier référencé D5170/RAS/RNCE/22.137 du 2 mai 2022, complété par le courriel du 3 mai 2022,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France (EDF), ci-après dénommée « l’exploitant », est autorisée à modifier temporairement les modalités d’exploitation autorisées des installations nucléaires de base n° 107 et 132 dans les conditions prévues par sa demande du 25 avril 2022 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Orléans, le 9 mai 2022

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,**

Le chef de la division d'Orléans,

Signé par : Arthur NEVEU